

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 juin 2025

DELIBERATION : 2025-03-25

OBJET : Avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

WEIGEL Patrice

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

VIAL Sophie

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. AUDIBERT Jacques ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; M. ROUX Laurent suppléé par Mme VIAL Sophie

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VICENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; M. MARRANGES Philippe ; Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET: Avenant au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale

Exposé

Par délibération en date du 25 juin 2024, le conseil communautaire a adopté le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2024/2026.

Ce contrat liste des opérations communales et intercommunales retenues aux financements du Département, suite aux remontées de projets et arbitrages de ce dernier.

Pour rappel, les principales opérations communautaires retenues sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Montant plafond de l'aide départementale
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Aide à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale	860 000 €	60 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Soutien au fonctionnement annuel 2024 à 2026 des maisons France Service de Saint André les Alpes, Castellane, Annot ainsi que la France Service itinérante	750 000 €	84 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Rénovation et extension de la crèche intercommunale d'Allos	104 500 €	32 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Construction d'une halle des sports intercommunale sur la commune d'Annot	3 190 000 €	423 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)	400 000 €	100 000 €
Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »	Création d'un tiers lieu culturel itinérant	146 165 €	46 000 €

Conformément à l'article 3 dudit contrat, des échanges ont été initiés fin 2024/début 2025 par le Département avec les Communes et la Communauté de Communes pour ajuster le contenu du contrat au regard de l'avancée des opérations, du possible abandon de certaines d'entre-elles ou de l'émergence de nouvelles actions.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire lors de la réunion de revoyure du 13 février 2025, le contrat 2023/2025 a été ajusté par le Conseil

départemental. Ces décisions se traduisent dans l'avenant n°1 joint en annexe de la présente délibération.

Pour la Communauté de Communes, cet avenant induit uniquement un ajustement sur le financement du soutien au fonctionnement annuel des « France Services » du territoire, pour intégrer la date du déploiement effectif de la France Service Itinérante. Le montant plafond de l'aide attribuée au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale est ainsi ramené de 84 000 € à 69 600 € pour la période 2024/2026.

Les autres modifications de cet avenant concernent les Communes d'Allos, Annot, Braux, La Mure-Argens, Saint André les Alpes, Saint Julien du Verdon et Senez.

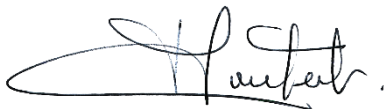
Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris l'avenant au Contrat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 juin 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER